



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PAC 2021 : ouverture de Telepac**

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2021

La **télédéclaration des dossiers PAC 2021 est ouverte à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021**. La date limite de dépôt des déclarations est fixée **au 17 mai 2021**.

Le dossier PAC concerne les aides découplées, les aides couplées végétales, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), les aides en faveur de l'agriculture biologique (AB), les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et l'aide à l'assurance récolte.

Les demandes d'aides sont déposées exclusivement par Internet sur le site : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr).

Cette télédéclaration, sécurisée et simplifiée, permet à chaque déclarant de visualiser ses parcelles à partir de photos, zoomer sur les détails, utiliser de nombreux outils et transmettre les pièces justificatives éventuellement nécessaires. Telepac comporte également des menus interactifs et des messages d'alertes à toutes les étapes pour éviter les erreurs de déclaration.

Comme chaque année, pour toutes les questions liées à la déclaration, un accompagnement spécifique est prévu pour les déclarants qui le souhaitent : un numéro vert est à leur disposition au 0800 221 371.

Les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (directions départementales des territoires (et de la mer) en France métropolitaine et directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans les départements d'Outre-Mer) ainsi que les organismes de service sont mobilisés sur l'ensemble du territoire pour répondre aux questions des exploitants sur les demandes d'aides de la PAC et la télédéclaration. Les modalités d'accompagnement sont adaptées en fonction de la situation sanitaire.

Pour connaître les structures conventionnées comme organismes de service dans leur département, les exploitants sont invités à s'adresser aux DDT(M) et aux DAAF.

### **Contacts presse**

#### **Service de presse de Julien Denormandie**

Tel : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

#### **Service de presse du ministère**

Tel : 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis, rue de Varenne

75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

[www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

@Min\_Agriculture